

De la cocaïne contre les vomissements incoercibles de la grossesse, par M. FRAIPONT.

Depuis l'observation publiée par Weiss en 1884, le chlorhydrate de cocaïne a été administré par divers observateurs pour combattre les vomissements incoercibles des femmes enceintes. Weiss prescrivait l'administration par cuillerées à café, toutes les demi-heures, d'une solution contenant 15 centigrammes de sel pour 150 grammes d'eau.

Engelmann (de Creuzmach) et Holtz ont fait usage d'une solution à 3 et à 10 p. 100, et la prescrivaient par dose de 10 à 30 gouttes par jour. Enfin, tout dernièrement, pour ne citer que ces observateurs, M. Bois (d'Aurillac) a essayé, dans le même but et avec le même succès, d'une pommade contenant 1 centigramme de chlorhydrate de cocaïne pour 50 grammes de vaseline. Il l'appliquait le matin et le soir sur le col de l'utérus.

M. Fraipont préfère la méthode hypodermique et injecte sous la peau de l'épigastro une seringue entière de Pravaz d'une solution à 4 p. 100. Il en a obtenu des succès contre les vomissements consécutifs à l'administration du chloroforme, et cite deux cas dans lesquels son efficacité n'a pas été douteuse: Dans l'un, il s'agissait d'intolérance gastrique survenant après une excision

cunéiforme des lèvres du col utérin; dans l'autre, des vomissements rebelles consécutifs à la kélotomie.

Cependant, il considère l'ingestion stomacale comme préférable dans les cas où l'indication consiste à calmer l'irritation nerveuse des parois stomacales. Tels sont les vomissements incoercibles de la gravidité. La méthode de M. Bois ne lui paraît utilisable que si l'estomac refuse même de tolérer les solutions de cocaïne. (*Ann. de la Soc. médico-chirurg. de Liège*, août 1886, p. 367.)